



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

ARRIVEE

11 MAI 2023

D.D.T. SAUE

Metz, le **09 MAI 2023**
N° 502374 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : révision PLU – Apremont (60).

RÉFÉRENCE : lettre du 18 avril 2023.

Par correspondance visée en référence, vous me demandez de vous indiquer les éléments visés à l'article R.132-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du plan local d'urbanisme d'Apremont.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'immeuble militaire dénommé « Base aérienne 110 » est implanté sur cette commune.

De plus, ce ban communal est grevé par les deux servitudes PT1 et PT2 relatives au centre radioélectrique de Creil – Senlis (aérodrome), approuvées par le décret du 30 mai 1961 et gérées par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Creil - Base aérienne 110 – allée Maurice Choron – BP 78 - 60100 Creil.

Enfin, aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je souhaite être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme et désire recevoir le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Dominique LAMBERT,
commandant la division appui des formations